

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 081361

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4583 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : M. FTAHI Mohamed
 Date de naissance : 1943
 Adresse : JAMILAS Rue 17a 5036
 Tél. 0848207500 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

 Date de consultation : 7/11/2019
 Nom et prénom du malade : M. FTAHI Mohamed Age: 75 ans
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :
 Signature de l'adhérent(e) :

CHRAIBI Faïcel
 Médecine Générale
 Médecin du Travail-Echographie
 Jamila 7, Rue 14 N°62, Cité Djamaa
 Casablanca 20000
 Tél. 05 22 29 16 31

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7/11/22		1	1100	<i>[Signature]</i>

Dr. CHRAÏBI Faïçal
 Médecine Générale
 Médecin du Travail - Echographie
 Casablanca
 Jamila 7, Rue 14 N°82, Cité Djamaa
 Tél : 05 22 29 16 31

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>[Signature]</i>	7/11/22	76230 DH

PHARMACIE
 DEBENSABRE JAMILA 4
 BERRADA F KHALID
 RUE BACHIR BELHOUCHEM
 JAMILA 4 SBATA CASABLANCA
 TEL : 05.22.38.40.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

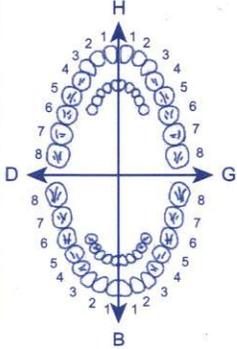
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

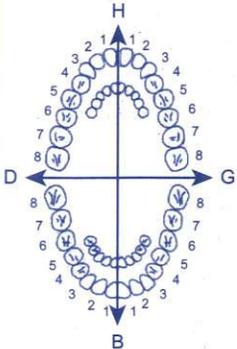
RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">H</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D ————— G</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> </tr> </table>	H		25533412	21433552	00000000	00000000	D ————— G		00000000	00000000	35533411	11433553	B		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H															
	25533412	21433552														
	00000000	00000000														
	D ————— G															
	00000000	00000000														
	35533411	11433553														
	B															
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>													
			DATE DU DEVIS <input type="text"/>													
		DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>														

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur CHRAÏBI Faïcel

الدكتور الشرايبي فيصل

- Médecine Générale
- Médecin du Travail
- Echographie (Echodoppler Couleur)
- ECG



- الطب العام
- طب الشغل
- الفحص بالصدى
- التخطيط الكهربائي للقلب

07/11/2022

Casablanca, le في الدار البيضاء

Monsieur MIFTAHI MED

PPV : 43DH00
PER : 09/23
LOT : K2450

43,00 x³

1/ ANGLOR 5mg

1 cp le matin pdt 3 mois

PPV 43DH00
PER 04/23
LOT K1092

PPV 43DH00
PER 06/23
LOT K1623

145,00

2/ TAVANIC 500mg Cps bte 5

1 cp le matin pdt 5 jours

PPV (DH) : 32,80
LOT N° : 03 5

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg cp pel b6
P.P.V : 145,00 DH

32,80

3/ MUXOL Sirop

1 c à s matin et soir avant repas

24,00

4/ SEROPLEX 10 mg

1 cp le matin pdt 2 mois

LOT : 611
PER : 10/23
PPV : 180,00 DH

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH

18,00

5/ RAZON 40 mg

1 cp le soir pdt 2 semaines

98,80

6/ NEOFORTAN 160mg Cps Efferv bte 10

1 cp matin et soir avant repas

PPV 98DH80
EXP 01/2024
LOT 0N033 1

36,70

7/ ANXIOL 6mg Cps bte 30

1/4 cp le soir

LOT 191569
EXP 10/2021
PPV 36.70DH

863130
PHARMACIE
DISPENSARE JAMILA 4
BERRADA F KHALID
110 RUE BACHIR BELHOUCIN
JAMILA 4 SBATA CASABLANCA
TEL : 05.22.38.40.50

Dr. CHRAÏBI Faïcel
Médecine Générale
Médecin du Travail, Echographie
Casablanca
Jamilia 7, Rue 14 N° 82, Cité Djamâa
Tel : 05 22 29 16 31

PHARMACIE
DISPENSARE JAMILA 4
BERRADA F KHALID
110 RUE BACHIR BELHOUCIN
JAMILA 4 SBATA CASABLANCA
TEL : 05.22.38.40.50

جميلة 7 زنقة 14 رقم 82 قرية الجماعة - الدار البيضاء الهاتف: 05 22 29 16 31
Jamila 7, Rue 14 N° 82, Cité Djamâa - Casablanca - Tél. : 05 22 29 16 31